

Votre quartier va changer
Prenez son avenir en main !

Site

Hôpital Saint-Vincent de Paul

ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14^{ème}

Décembre 2014

Bien que le protocole d'accord avec l'AP-HP ne soit pas encore finalisé, la Ville de Paris accélère et lance un nouvel appel d'offre (délai de réponse fin janvier 2015) pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du site de l'hôpital Saint-Vincent de Paul. Celui-ci fait suite à l'étude de conception urbaine et capacitaire menée depuis 2010 par l'Atelier Xavier Lauzeral. La Ville de Paris vise ainsi, dans une phase rapide (1 an environ) à élaborer les dossiers techniques pour créer la ZAC à partir du 1er trimestre 2016, en particulier aux travers de toutes les études nécessaires de faisabilité techniques et fonctionnelles.

L'appel d'offre reprend les principes d'aménagement généraux exposés dans les délibérations du Conseil de Paris de novembre 2014 :

La programmation souhaitée est d'environ 48.000 m² de logements locatifs sociaux, intermédiaires et en accession à la propriété, pour une constructibilité totale de 60 à 65.000 m². La description générale du projet semble ambitieuse et avec un souffle de concepts novateurs qui auraient à la fois pour objectif de perpétuer l'histoire culturelle et artistique du quartier et de valoriser son patrimoine architectural, d'en faire un site pilote de la ville « végétale » exemplaire en termes de développement durable tout cherchant à expérimenter de nouvelles formes d'habiter, de travailler, de consommer, dans un contexte de mixité sociale et fonctionnelle.

L'ASSOCIATION pour le Quartier Saint-Vincent de Paul souhaite qu'il puisse exister une possibilité de concertation autour de la programmation, que des choix restent ouverts sur bien des aspects dont l'économie du projet qui n'est pas abordé. Mais il ressort de la lecture du document que la concertation [ne] pourra porter [que] sur la création d'équipements à destination de la petite enfance, la création d'un nouvel équipement scolaire et de nouveaux espaces de pratique sportive, de jardins, etc.

Le prestataire devrait participer à des ateliers de préfiguration et à des réunions publiques de « concertation » (pour expliquer les choix).

Serait-ce pour « rattraper » l'absence de concertation pendant toute l'étude Lauzeral (2011-2014) pourtant actée en 2010 par le Conseil de Paris ?

Concernant le protocole entre l'AP-HP et la Ville de Paris, c'est le flou le plus complet:

- Lors de la réunion de lancement de la concertation, le représentant de la Direction de l'Urbanisme indique que la détermination du prix de cession (de l'AP-HP à la Ville) est très étroitement encadrée par la loi et que les discussions entamées depuis quelques mois (aurait-il dit quelques semaines ?) ne sont pas de nature à modifier le prix.
- Chacun sait bien (cf. sur notre site les propos de Carine Petit lors de la réunion d'AssoQSVP du 6 février) que *la nature des logements à construire est déterminante (« drive ») dans les négociations avec l'AP-HP*. La fourchette de prix initiale, évoquée par les uns et les autres, étaient de 70 à 130 millions d'euros. Elle s'est certainement resserrée aujourd'hui ... mais où en est-on aujourd'hui ?

Sur le contenu de la concertation, de la négociation du prix avec l'AP-HP, bien sûr structurant pour l'avenir du site, mais aussi pour ce qui concerne l'extension de la Fondation Cartier, l'ASSOCIATION pour le Quartier Saint-Vincent de Paul rappelle aussi souvent qu'elle le peut à Carine Petit, Maire du 14^{ème} arrondissement, qu'elle avait annoncé une concertation *exemplaire, innovante et transparente*.

A l'évidence, nous en sommes très très très loin !!!

ASSOCIATION POUR LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL 14^{ème}